

Entre janvier 2000 et décembre 2010, avez-vous acheté des lecteurs de disques optiques (des « LDO ») ou des produits qui en contiennent (y compris des ordinateurs, des lecteurs de DVD, des lecteurs de disques Blu-Ray, consoles de jeux vidéos, etc.)?

Si oui, vous pourriez être visé par des règlements d'actions collectives totalisant 8 853 940 \$ CAD et 500 000 \$ USD. Ces règlements doivent être approuvés par les tribunaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les règlements, les options qui s'offrent à vous à cet égard et les dates limites des mesures à prendre :

- visitez le site www.siskinds.com/odd/
- envoyez un courriel à swong@cfmlawyers.ca
- composez le 1-800-689-2322

Les cabinets d'avocats qui vous représentent sont : Camp Fiorante Matthews Mogerman; Siskinds LLP et Groupe de Droits des Consommateurs Inc.